

4

Cuzel

Nom : **Cuzel** Prénoms : **Jean** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1045**
Classe de mobilisation : **1998**

ÉTAT CIVIL
Né le **27 Juin 1898**, à **St Georges d'Esp. de**, canton **St Georges d'Esp. de**, département d'**Isère**, résidant **St Georges d'Esp. de**, canton d'**St Georges d'Esp. de**, département d'**Isère**, profession de **Cultivateur** et d'**Fermier**, domicilié **Ferrière**, canton d'**St Georges d'Esp. de**, département d'**Isère**

N° **69** de tirage dans le canton d'**St Georges d'Esp. de**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
1901: Services auxiliaires. Faiblesse

Compris dans la **6^e** partie de la liste du recrutement cantonal (**6^e** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Ajourné en 1899 et en 1900.

Dans l'armée active.
Passé dans la **réserve** de l'armée active le **129-1902**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Cette non affecté de 1898 à l'Isère comme facteur à Chaponnay (Isère) du 2 Janvier 1901 suite affecté spécial (Application de l'art 1 du décret du 19/10/1914) Rang d'affectation spéciale le 23 Avril 1926.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée territoriale et dans sa réserve.
Maintenu Suppl. auxiliaire par l'art 2. Com. sp. de l'Isère du 2 Décembre 1914.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABILITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicilié ou R. est. en c.
25 4 ^{bre} 1901	Chaponnay Isère	Isère	R.
23 avril 1926	Ferrière	Isère	R.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EUT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1 ^{er} Novembre 1902	1 ^{er} Novembre 1912	1 ^{er} Novembre 1918	1 ^{er} Novembre 1926	1926

Libéré du service militaire le **10 Novembre 1927**

Indication des corps auxiliaires, les jeunes gens sont affectés (3):
Dans l'armée active: **Services Auxiliaires**
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active: **Non affecté**
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve: **Non affecté**

AFFECTATIONS
9^e Rég. d'Infanterie sans affectation

DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1926

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1830.
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est: Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est: Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)